

Règlement de l'épreuve

- L'organisation du Triathlon de Saint Rémy se déroulant avec l'agrément de la FF TRI, les règles fédérales s'y appliquent.
- En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons de forces majeures, l'intégralité du montant des inscriptions sera remboursée.
- Le nombre de places est limité à 300 sur l'ensemble des épreuves « courte et longue distance ». Celles-ci sont ouvertes aux licenciés et non licenciés de plus de 18 ans.
- Inscription sans majoration le samedi 26 mai à 18h. Majoration du montant des inscriptions le Dimanche 27 mai (+ 10€ le CD + 40€ le LD). Dans le souci d'optimiser la remise des dossards, il est préférable d'adresser son inscription par courrier au plus tard le vendredi 25 mai 2012 à l'organisateur.
- Assurance optionnelle « annulation »: les athlètes ayant souscrit cette assurance pourront récupérer le montant intégral du droit d'inscription en cas de désistement de leur part au plus tard le lundi 21 mai. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- Responsabilités : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.

Règlement de l'épreuve

- La natation se déroule en lac. Le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire. En cas d'impossibilité du déroulement de l'épreuve de natation, celle-ci sera remplacé par 3,6km de course à pied pour le Courte Distance et 7,2km de course à pied pour le Longue Distance.
- Le cyclisme se déroule sur route ouverte à la circulation. Le dossard devra être porté sur le dos, et le vélo porter la plaque de cadre numérotée. Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée du parc à vélos par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut être prononcée. Le port de casque à coque rigide homologué CE et jugulaire serrée est obligatoire pendant toute la partie cycliste. L'abri aspiration (drafting) est interdit.
- **Horaires éliminatoires LD: 14h fin du premier tour cycliste et 16h fin de la partie cycliste.**
Au-delà de ces horaires les concurrents seront arrêtés.
- La course à pied se déroule sur route et chemin. Le dossard doit être porté sur le devant, être visible, ne pas être plié, découpé ou réduit sous peine de disqualification.
- *Le non respect d'une des clauses du règlement de la FF TRI entraînera la disqualification du contrevenant, sans indemnisation possible.*